



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 avril 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 9 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise de MARCH
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Cyrille GIREL	CISALB
Géraldine LAPIERRE	CISALB
Michel LAFORGUE	SAFEGE
Olivier SAINT PIERRE	SAFEGE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Quentin CLERC	Responsable service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2018
Exécutoire le : 23 AVR. 2018
Affichée le : 23 AVR. 2018
Visée le : 23 AVR. 2018

AGRICULTURE

Demande de subvention pour la mise en place de points d'abreuvement sur l'alpage de Crolles dans le cadre de la reconquête des pâturages

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence « agriculture », Grand Lac a commandé une étude auprès du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges pour travailler à la reconquête de pâturages.

Concernant l'alpage dit de « Crolles-Golliat », l'étude de reconquête concluait sur les éléments suivants, par ordre de priorité :

1. Aménagement de points d'eau supplémentaires
2. Entretien de l'alpage
3. Travaux de réouverture

Pour donner suite à ces conclusions, Grand lac a confié à la Société d'Economie Alpestre la réalisation d'une étude d'avant-projet sommaire visant à mettre en œuvre les aménagements nécessaires à la mise en place de points d'eau supplémentaires.

L'avant-projet sommaire a été présenté aux exploitants en place qui ont émis un avis favorable au projet.

Les objectifs des travaux sont les suivants :

- Améliorer la pérennité des points d'eau existants
- Permettre une gestion plus fine des surfaces pâturées par une conduite de troupeaux facilitée
- Mieux valoriser la végétation du pâturage et lutter contre la fermeture des milieux

Les travaux consisteront à récupérer les eaux de toiture de la grande halle située sur l'alpage (propriété CALB). Ces eaux de toiture seront stockées dans une citerne souple d'une capacité de stockage de 100 m³, disposée à l'intérieur de la halle. Différents bacs d'abreuvement, disposés à l'aval de la halle, seront alimentés via des canalisations enterrées.

Ces travaux sont éligibles au Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural, dans le cadre du Plan Pastoral Territorial 2015-2020 porté par le Parc Naturel Régional du massif des Bauges.

Cette opération serait mise en œuvre selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT	POURCENTAGE
Région Auvergne Rhône-Alpes (PPT)	24 170,58 €	35 %
Europe (FEADER)	24 170,58 €	35 %
Autofinancement	20 717,64 €	30 %
TOTAL	69 058,80 €	100 %

La Commission Agriculture, réunie le 13 mars dernier, a émis un avis favorable à l'engagement de cette opération.

Le Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial a également émis un avis favorable au dépôt de ce projet auprès des financeurs.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés :

- Pour la partie Travaux sur la section d'investissement (2315)
- Pour les recettes sur la section de fonctionnement (1312 et 1317)

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du guichet unique du département de la Savoie pour le compte de la région (Plan Pastoral Territorial) et de l'Europe (opération 7.61 du FEADER).

Aix-les-Bains, le 12 avril 2018

Pour le Président empêché,
Jean-Claude LOISEAU,
1^{er} vice-président de Grand Lac

<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 22- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0
--



Projet de citerne souple et de réseau d'adduction d'eau sur l'alpage de Crolles le Goliat

Cet alpage, pâturé par un regroupement de plusieurs éleveurs locaux, est situé sur les communes du Montcel et de Saint Offenge à des altitudes comprises entre 1150 m et 1330m. Cet alpage de 47 ha est pourvu de deux points d'eau. Un premier point d'eau est situé à proximité des chalets. Ce point d'eau n'est pas pérenne à l'échelle de la saison d'estive, la source tarie au cours de l'été.

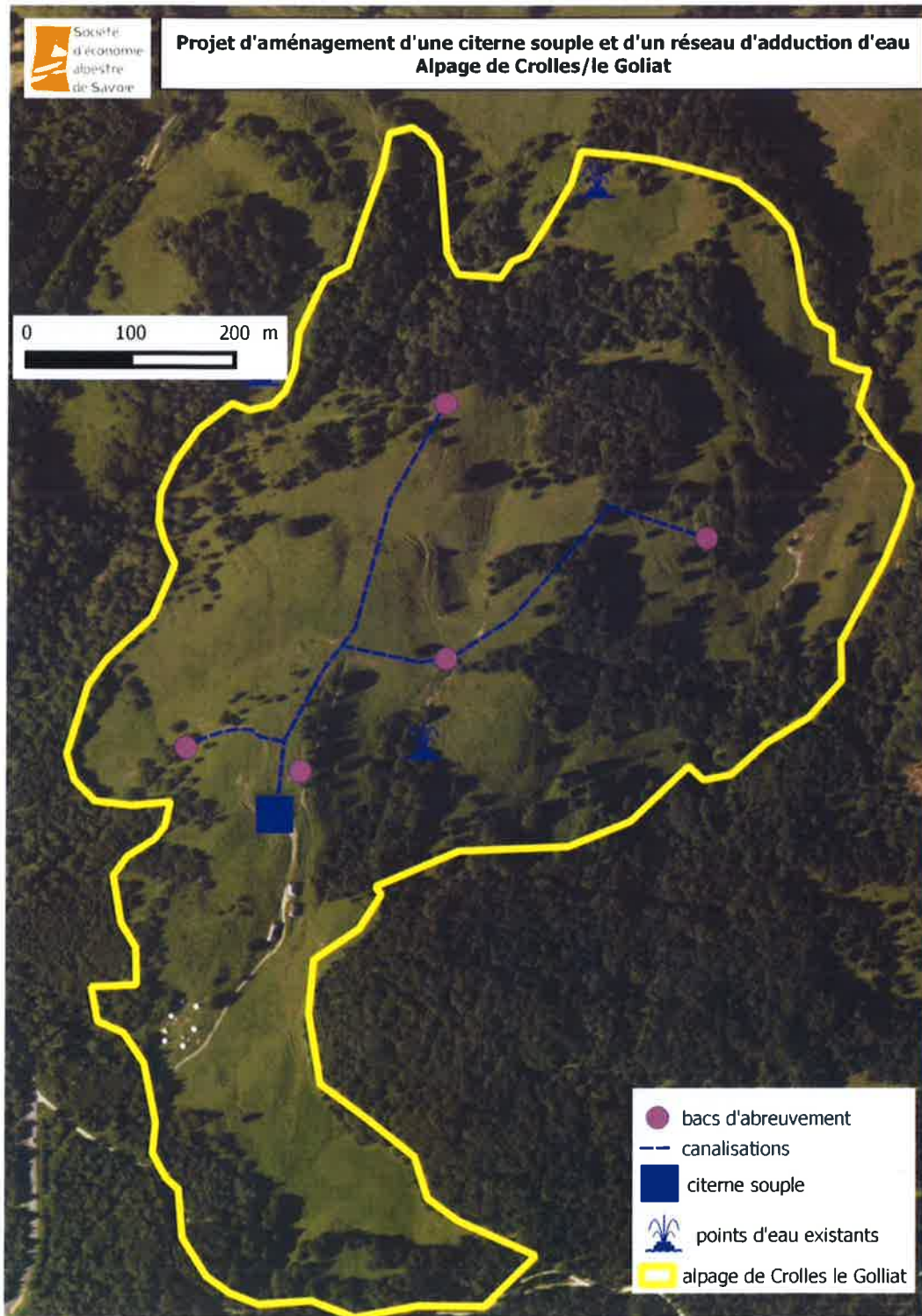
Un autre point d'eau est situé sur la partie basse de l'alpage. Ce point d'eau coule en permanence. C'est la principale source qui alimente cet alpage. De fait quand le premier point d'eau tarie, les alpagistes conduisent le troupeau sous forme d'un seul grand parc afin que les bêtes puissent accéder au point d'eau principal.

L'objectif de ce projet est de récupérer les eaux de toiture de la grande halle située sur l'alpage (propriété CALB). Ces eaux de toiture seront stockées dans une citerne souple d'une capacité de stockage de 100 m³, disposée à l'intérieur de la halle. Différents bacs d'abreuvement, disposés à l'aval de la halle, seront alimentés via des canalisations enterrées.

Sachant les alpagistes estivent 55 génisses de début juin à mi-octobre, la consommation en eau totale du troupeau est d'environ 371 m³. Cependant les besoins en eau d'abreuvement sont déjà couverts par les points d'eau existants au niveau du chalet et du bas de l'alpage. Il s'agit de pouvoir apporter de l'eau sur les secteurs de l'alpage dépourvus de sources afin de conduire le troupeau en parcs de taille réduite. Cela permettra une meilleure valorisation de la ressource herbagère et de limiter l'embroussaillement des surfaces. Une citerne d'une capacité de stockage d'environ 100 m³ apparaît adaptée aux besoins de ce système agro-pastoral.

Projet d'aménagement d'une citerne souple et d'un réseau d'adduction d'eau Alpage de Crolles/le Goliat

0 100 200 m



Description	Quantité	Unité	Montant Unitaire HT	Montant total HT	TVA	Montant total TTC
Installation de chantier	1	Unité	2500	2500	500	3000
Fourniture et pose de panneau annonceurs	1	forfait	150	150	30	180
Citerne souple 100 m3	1	unité	8000	8000	1600	9600
Restauration toit	1	forfait	1500	1500	300	1800
Installation cheneaux amovibles + système de fixation	65	ml	35	2275	455	2730
Fourniture et pose nourrice et descente à la citerne	1	Forfait	600	600	120	720
Aménagement intérieur plate forme citerne	1	Forfait	700	700	140	840
Fermeture bâtiment	1	Forfait	2000	2000	400	2400
Fourniture et pose d'une vanne diam. 40/31 (sectionnement sous regard 60X60)	4	Unité	550	2200	440	2640
Sous total citerne souple				19925	3985	23910
Fourniture et pose vanne vidange diam. 100	1	unité	300	300	60	360
Fourniture et pose PEHD 16 BARS 40/31 avec raccordement thermosoudé dans tranchée 50 cm profondeur avec grillage avertisseur	950	ml	22	20900	4180	25080
Pluie value minage						
Hydrostabilisateur sous regard 60X60	1	Unité	500	500	100	600
Fourniture et pose de bassins 1200 X 1200 pour abreuvement troupeau y compris robinet flotteur et grille de protection et vidange	5	Unité	1750	8750	1750	10500
Remise en état des lieux avec engazonnement	1	forfait	1000	1000	200	1200
Divers et imprévus	1	forfait	800	800	160	960
Sous total adduction et bassins				32250	6450	38700
Total travaux				52175	10435	62610
Maitrise d'œuvre 8% total HT des travaux				4174	834,8	5008,8
AMO SEA	1	Forfait		1200	240	1440
Total HT				57549	11569,8	69118,8



Présence d'inventaires, de zonages réglementaires, d'espèces protégées impactés par le projet	Alpage de Crolles Le Golliat
Zonage PNR MB	oui
Zonage APPB	non
Zonage N2000	non
ZNIEFF T1	non
ZNIEFF T2	oui (Chainons occidentaux des Bauges)
Cours d'eau	non
Zones humides	non
Plantes protégées (d'après cartographie PIFH Rhône Alpes)	nui (sur le Haut de l'alpage)
Espèces animales protégées	à vérifier auprès de l'ONCFS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Agriculture - Demande de subvention pour la mise en place de points d'abreuvement sur l'alpage de Crolles dans le cadre de la reconquête des pâturages

Date de transmission de l'acte : 23/04/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2018

Numéro de l'acte : d2312 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180412-d2312-DE

Date de décision : 12/04/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions •
7.5.1. Demandes de subventions